

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la convention telle que présentée et autorise Mme le Maire à la signer.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT

Secrétaire de Séance
Dominique BARBIER-CINTRAT

Envoyé le : 25/07/2024
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :
Publié le : 25/07/2024
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.



VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-47

LE MARDI 23 JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M Laurent DUGAS, Mme Roxane FOSSE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETARE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT
date de convocation : 19/07/2024
date d'affichage :

nombre de conseillers :
en exercice : 14
présents : 7
votants : 11
quorum : -

PROCURATIONS :

Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT
M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. Laurent DUGAS
M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT
Mme Flore GAMBIER donne procuration à Mme Roxane FOSSE

ABSENTS EXCUSES :

M. Thierry DUBOIS
M. David LE GLANIC
M. Romuald SEITE

Conseil municipal convoqué suite à l'absence de quorum au Conseil du 19 juillet 2024

RPI -Syndicat / Convention

Lors du conseil du 17 mars les statuts du futur RPI regroupant les communes de Vetheuil, Haute-Isle et La Roche-Guyon ont été adoptés.
La Préfecture a fait savoir, verbalement, le 28 juin qu'il fallait procéder à des rectifications.
C'est ainsi qu'une réunion en visio s'est tenue le mercredi 17 juillet avec les services de la Préfecture. En raison de la complexité de la mise en place d'un syndicat avec tout ce que cela entraîne (transfert de compétence, budget, changement de contrats...), il nous a été conseillé d'opter pour le conventionnement, cela nous permettant, en outre, de stabiliser la situation pendant les premiers mois de la création du RPI en nous permettant éventuellement de migrer plus facilement vers la création d'un syndicat.
La convention a été soumise aux services de la Préfecture pour accord avant de vous être présentée. Elle a été ou sera adoptée en ces mêmes termes par les conseils municipaux des communes de la Roche-Guyon le vendredi 19 juillet et de Haute-Isle le vendredi 26 juillet.
Il vous est donc proposé d'approuver cette convention tripartite qui sera annexée à la délibération. Les représentants de la commune au comité de pilotage seront Dominique Herpin-Poulenat et Flore Gambier ainsi que Thierry Dubois.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/07/2024

Application agréée : Espalite.com

99_DE-095-219506516-2024 0723-2024__47_RP